



INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Au 31.12.2022

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Barème	Points obtenus	Nombre de points maximum par indicateur
1- Ecart de rémunération (en %)	1	2	Entre 0 et 20.1%	38	40
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	1	5.6	Entre 0 et 10.1%	20	20
3- Ecart de promotions (en points de %)	1	0.4	Entre 0 et 10.1%	15	15
4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	0 ou 100%	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5	Entre 1 et 10	10	10
TOTAL				98	100

🔗 CALCUL DE L'INDEX ÉGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU 31/12/2022 :

98 / 100